

No. 36062

February 5, 2015

Le 5 février 2015

Coram: Rothstein, Cromwell and
Moldaver JJ.

Coram : Les juges Rothstein, Cromwell et
Moldaver

BETWEEN:

ENTRE :

Abdikarim Hilowle

Abdikarim Hilowle

Applicant

Demandeur

- and -

- et -

Her Majesty the Queen

Sa Majesté la Reine

Respondent

Intimée

JUDGMENT

JUGEMENT

The respondent's motion to file new affidavit evidence in response to the application for leave to appeal is granted. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal for Saskatchewan, Number CACR2345, dated April 22, 2014, is dismissed without costs.

La requête de l'intimée en vue de déposer de nouveaux éléments de preuve par affidavit en réponse à la demande d'autorisation d'appel est accueillie. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel de la Saskatchewan, numéro CACR2345, daté du 22 avril 2014, est rejetée sans dépens.

J.S.C.C.
J.C.S.C.